

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	3 fr.	5 fr.	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	8 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

PREMIERS RÉSULTATS

Les premiers résultats des élections aux Conseils Généraux n'apportent pas, semble-t-il, un bien grand changement. Il fallait s'y attendre d'ailleurs. Car ce n'est pas à ces renouvellements de mandats que se manifestent les grands courants politiques.

Du moins, faut-il encore constater le succès obtenu par les républicains, succès d'autant plus significatif qu'en beaucoup d'endroits on n'avait pas manqué d'exploiter contre eux l'élan patriotique suscité par les derniers événements.

Mais le peuple qui comprend clairement et sagement les choses ne s'est pas laissé si facilement tromper. A la campagne menée par les réactionnaires, il a répondu en accordant sa confiance aux hommes qu'il connaît depuis longtemps déjà, à ces démocrates éprouvés qui, en toutes occasions, lui ont montré qu'ils étaient toujours ses meilleurs défenseurs.

La Réaction sort, du premier tour, un peu plus diminuée encore. Si, dimanche prochain, les candidats savent faire tout leur devoir, elle sera, à n'en pas douter, chassée de plusieurs cantons qu'elle considère comme ses fiefs.

Mais pour cela, il est nécessaire que les Républicains s'unissent étroitement. Une forte discipline est la première garantie du succès. Au premier tour, les candidatures multiples de gauche, pour le même siège, n'avaient aucune importance, puisqu'elles ne créaient aucun danger.

Au scrutin de ballottage, il n'en serait plus de même. Contre le candidat unique des réactionnaires il faut que se dresse le candidat unique des républicains. Les questions de personnes et de clocher n'ont plus rien à voir ici. Devant l'intérêt supérieur de la Démocratie, tout doit disparaître; et c'est, fortement groupés dans chaque canton, autour d'un seul porteur de drapeau que les troupes démocratiques doivent livrer le dernier combat.

Il n'en sera certainement pas autrement. Les républicains qui, sous la poussée nationaliste de ces derniers temps, ont compris que l'instant n'était plus de perdre une partie de leur énergie en de vaines querelles fratricides, sont plus disposés que jamais à faire bloc sur ceux des leurs que le scrutin de dimanche dernier a désignés.

Les réactionnaires qui avaient un peu trop compté sur ces possibilités de divisions, soigneusement préparés par eux en seront pour leurs frais. Ils verront que les malentendus d'un jour entre républicains ne sauraient avoir de lendemain, et qu'en tous cas, ils disparaissent aussitôt devant le danger.

Le premier tour de scrutin a prouvé d'une suffisante manière que le peuple de France restait solidement attaché aux principes démocratiques défendus énergiquement par les radicaux et les radicaux-socialistes. Ceux qui avaient pu dire que la masse se détachait de plus en plus de ce parti qui représente toute la tradition révolutionnaire et républicaine, le diront probablement demain encore. Mais pour leur répondre victorieusement nous aurons avec nous les résultats de la plus récente consultation populaire.

Ceux des Républicains qui puent dans le succès une force nouvelle pour les prochains combats ne peuvent donc que se féliciter des élections cantonales. Elles apparaissent comme un intéressant prélude des élections législatives de 1934. C'est pour cette raison qu'il est nécessaire au suprême degré que dimanche prochain, tout le monde fasse son devoir complètement.

Le triomphe de l'idéal démocratique dans les élections au Conseil Général doit assurer dès mainte-

nant pour le mois de mai prochain d'autres importantes victoires. Ne l'oublions pas !

Maurice BIGOT.

SÉNAT

Séance du 5 Août

PRÉSIDENCE DE M. A. DUBOST

Le Sénat reprend la discussion de la loi militaire.

M. Richard présente un contre-projet fixant à 24 mois la durée du service actif.

M. Doumer combat le contre-projet qui est repoussé.

M. Herriot (Rhône) a la parole pour développer un contre-projet également signé par MM. LOUBET, Gustave Rivet, Debierre, Vieu, Camille Pelletan, Razimbaud, Delhou, Nègre, etc., etc.

Ce contre-projet institue le service actif de trente mois; il impose en outre à tout français reconnu propre au service actif, 4 ans de service dans la disponibilité de l'armée active, 8 ans dans la réserve, 7 ans dans la territoriale, 6 ans dans la réserve de la territoriale.

Le contre-projet comporte des dispositions nouvelles sur les engagements et rengagements. Il laisse de côté les périodes d'instruction, mais prévoit une série de mesures en vue de l'organisation de la préparation militaire de la jeunesse et de l'entraînement des réserves.

L'orateur examine les chiffres de la Commission. En ce qui concerne les effectifs nécessaires des unités de l'intérieur et des unités de couverture, il ne croit pas que ces chiffres aient été établis sur des bases intangibles. Le Conseil supérieur avait été appelé à donner son avis; a-t-il eu toute la liberté d'esprit nécessaire ?

La meilleure solution eût été de répondre à l'effort allemand non par un effort de muscles, mais par un effort d'organisation.

Quant à l'incorporation à 20 ans, n'a-t-elle pas eu pour objet essentiel de maintenir sous les drapeaux... le gouvernement ? (Hilarité.)

L'orateur constate que le service de 30 mois n'est pas discuté en ce qui touche l'infanterie; on le discute fort, en revanche, en ce qui concerne la cavalerie.

M. Herriot demande si on peut concevoir un régime d'engagements et de rengagements qui compléterait de la façon la plus heureuse et la plus rationnelle le service de 30 mois ? Il est incontestable en tous cas, que ce service mettrait à la disposition de l'état-major 100.000 hommes qui permettraient d'arriver à tous les renforcements d'effectifs nécessaires.

Rien ne nous impose, en somme l'imitation servile des procédés allemands, d'autant plus qu'en certains cas nous nous dispensons de les imiter, alors que peut-être nous serions mieux inspirés en agissant différemment. Par exemple, les Allemands ont décidé de convoquer les réservistes en hiver pour remédier à l'inconvénient de la présence sous les drapeaux d'une classe non mobilisable. Si le service de trente mois est voté, pourquoi ne pas convoquer les réservistes aussitôt après la libération de la classe ? On ferait disparaître ainsi ce qu'on a appelé l'inconvénient du trou.

On pourrait étudier également le système de l'incorporation par demi-classe préconisé à la Chambre par M. André Hesse. Le service de trente mois présentera enfin, pour le pays, toute une série d'avantages sociaux. Et si le pays va être appelé à fournir un gros effort, les hommes qui sont à la tête de l'état-major ne refuseront pas, sans doute, de s'en imposer un, pour remédier aux défauts de notre organisation militaire. Demandons au pays l'effort néces-

saire, épargnons-lui les sacrifices inutiles.

M. le général Legrand, commissaire du gouvernement, combat le contre-projet.

Par 209 voix contre 84 le contre-projet est repoussé.

M. Debierre présente un contre-projet instituant le service de 32 mois.

M. Doumer et M. Etienne combattent le contre-projet qui est repoussé.

Et la séance est levée.

Séance du 6 août (matin)

PRÉSIDENCE DE M. A. DUBOST

L'article 18 de la loi militaire est mis en discussion.

M. de Tréveneuc demande la suppression de l'amendement Vincent, relatif au renvoi de la troisième classe en novembre.

M. Doumer combat cette motion.

M. Barthou fait une même déclaration : l'article 18 est voté intégralement.

Les articles 1, 2, 3, 4 et 5 sont adoptés.

L'article 6 (incorporation à 20 ans) est discuté.

M. Labbé soutient cet article.

Séance de l'après-midi

PRÉSIDENCE DE M. A. DUBOST

Le Sénat reprend la discussion du projet de loi militaire.

M. Clemenceau monte à la tribune. Il dit que la question de l'incorporation à 20 ans n'est pas assez étudiée. On n'improvise pas des mesures d'organisation, et de plus le service de santé n'aura pas le personnel voulu.

Il dit que l'on aura 2 classes de recrues, des cadres insuffisants pour ces classes dont l'instruction ne pourra se faire ensemble.

Il invite le Président du Conseil à renvoyer le projet militaire à la Chambre et de différer le vote de l'incorporation à 20 ans.

M. Barthou dit que la loi militaire n'est pas une loi d'aventure, c'est une loi de défense nationale.

Par 245 voix contre 48 l'article 6 est voté.

L'article 7 fixant à la deuxième quinzaine de novembre l'incorporation de la classe 1913 est adopté.

Les articles 8, 9, 10, 11 sont votés.

L'article 12, attribuant une allocation de 1 fr. 25 par jour pour les soutiens de famille, est mis en discussion.

M. Millès-Lacroix propose de limiter à 15/0 le nombre des bénéficiaires et de fixer le chiffre de l'allocation à 1 franc et la majoration par enfant à 0 fr. 25.

M. Doumer combat la motion que combattent également MM. Dumont et Barthou.

M. Bienvenu-Martin insiste pour le vote de l'amendement Millès-Lacroix.

Par 24 voix contre 47 la disjonction de cet amendement est prononcée.

L'article 12 est voté.

Et la séance est levée.

INFORMATIONS

Au Maroc

Les attaques sont incessantes dans la zone espagnole

Dans la matinée du 4, les rebelles ont attaqué un fort convoi qui se rendait à la position du Laurien.

Le convoi est arrivé après avoir subi quelques pertes.

Des forces régulières indigènes détachées de la position du Laurien sont venues passer les fêtes du Ramadan à Tetouan. Pendant leur voyage, elles ont été attaquées et ont eu trois tués et un blessé.

Les Coupeurs de route

Le colonel Claudel, remplaçant le colonel Henrys, a fait une tournée de police dans l'Oued Amras, vers le Dar Caïd Itto.

Une compagnie attaquée par des coupeurs de route a réussi à les repousser. Elle a été attaquée de

nouveau le lendemain au même endroit. Elle a perdu un officier et deux hommes.

Le colonel Claudel est rentré à Itto.

Les Elections cantonales

Le ministère de l'intérieur communique la statistique suivante :

Renouvellement des conseils généraux de 1913, gains et pertes comparés. — Premier tour : 1.437 résultats connus sur 1.451 ; 122 ballottages ; manquent 14 résultats.

Les réactionnaires et nationalistes gagnent 5 sièges, dont 1 sur les progressistes de gauche et 4 sur les radicaux et radicaux-socialistes. Ils en perdent 55, qui sont gagnés : 1 par les progressistes de droite, 2 par les progressistes de gauche, 23 par les républicains de gauche, 26 par les radicaux et radicaux-socialistes et 3 par les républicains socialistes.

Les progressistes de droite gagnent 6 sièges, dont 1 sur les nationalistes et réactionnaires, 2 sur les républicains de gauche et 3 sur les radicaux et radicaux-socialistes. Ils en perdent 15, qui sont gagnés : 7 par les républicains de gauche et 8 par les radicaux et radicaux-socialistes.

Les progressistes de gauche gagnent 12 sièges, dont 2 sur les nationalistes et réactionnaires, 2 sur les républicains de gauche, 5 sur les radicaux et radicaux-socialistes, 1 sur les républicains socialistes et 2 sur les socialistes unifiés. Ils en perdent 19, qui sont gagnés : 1 par les nationalistes et les réactionnaires, 3 par les républicains de gauche, 12 par les radicaux et radicaux-socialistes, 1 par les républicains socialistes et 2 par les socialistes unifiés.

Les républicains de gauche gagnent 45 sièges, dont 23 sur les nationalistes et réactionnaires, 7 sur les progressistes de droite, 3 sur les progressistes de gauche, 10 sur les radicaux et radicaux-socialistes, 11 sur les républicains socialistes et 1 sur les socialistes unifiés. Ils en perdent 29, qui sont gagnés : 2 par les progressistes de droite, 2 par les progressistes de gauche, 24 par les radicaux et radicaux-socialistes, 1 par les républicains socialistes.

Les radicaux et radicaux socialistes gagnent 77 sièges, dont 26 sur les nationalistes et réactionnaires, 8 sur les progressistes de droite, 2 sur les progressistes de gauche, 24 sur les républicains de gauche, 4 sur les républicains socialistes, et 3 sur les socialistes unifiés. Ils en perdent 35, qui sont gagnés : 4 par les nationalistes et réactionnaires, 4 par les progressistes de droite, 4 par les progressistes de gauche, 10 par les républicains de gauche, 2 par les républicains socialistes, 11 par les socialistes unifiés.

Les radicaux et radicaux socialistes gagnent 77 sièges, dont 26 sur les nationalistes et réactionnaires, 8 sur les progressistes de droite, 2 sur les progressistes de gauche, 24 sur les républicains de gauche, 4 sur les républicains socialistes, et 3 sur les socialistes unifiés. Ils en perdent 35, qui sont gagnés : 4 par les nationalistes et réactionnaires, 4 par les progressistes de droite, 4 par les progressistes de gauche, 10 par les républicains de gauche, 2 par les républicains socialistes, 11 par les socialistes unifiés.

Les radicaux et radicaux socialistes gagnent 77 sièges, dont 26 sur les nationalistes et réactionnaires, 8 sur les progressistes de droite, 2 sur les progressistes de gauche, 24 sur les républicains de gauche, 4 sur les républicains socialistes, et 3 sur les socialistes unifiés. Ils en perdent 35, qui sont gagnés : 4 par les nationalistes et réactionnaires, 4 par les progressistes de droite, 4 par les progressistes de gauche, 10 par les républicains de gauche, 2 par les républicains socialistes, 11 par les socialistes unifiés.

Les radicaux et radicaux socialistes gagnent 77 sièges, dont 26 sur les nationalistes et réactionnaires, 8 sur les progressistes de droite, 2 sur les progressistes de gauche, 24 sur les républicains de gauche, 4 sur les républicains socialistes, et 3 sur les socialistes unifiés. Ils en perdent 35, qui sont gagnés : 4 par les nationalistes et réactionnaires, 4 par les progressistes de droite, 4 par les progressistes de gauche, 10 par les républicains de gauche, 2 par les républicains socialistes, 11 par les socialistes unifiés.

Les radicaux et radicaux socialistes gagnent 77 sièges, dont 26 sur les nationalistes et réactionnaires, 8 sur les progressistes de droite, 2 sur les progressistes de gauche, 24 sur les républicains de gauche, 4 sur les républicains socialistes, et 3 sur les socialistes unifiés. Ils en perdent 35, qui sont gagnés : 4 par les nationalistes et réactionnaires, 4 par les progressistes de droite, 4 par les progressistes de gauche, 10 par les républicains de gauche, 2 par les républicains socialistes, 11 par les socialistes unifiés.

Les radicaux et radicaux socialistes gagnent 77 sièges, dont 26 sur les nationalistes et réactionnaires, 8 sur les progressistes de droite, 2 sur les progressistes de gauche, 24 sur les républicains de gauche, 4 sur les républicains socialistes, et 3 sur les socialistes unifiés. Ils en perdent 35, qui sont gagnés : 4 par les nationalistes et réactionnaires, 4 par les progressistes de droite, 4 par les progressistes de gauche, 10 par les républicains de gauche, 2 par les républicains socialistes, 11 par les socialistes unifiés.

Les radicaux et radicaux socialistes gagnent 77 sièges, dont 26 sur les nationalistes et réactionnaires, 8 sur les progressistes de droite, 2 sur les progressistes de gauche, 24 sur les républicains de gauche, 4 sur les républicains socialistes, et 3 sur les socialistes unifiés. Ils en perdent 35, qui sont gagnés : 4 par les nationalistes et réactionnaires, 4 par les progressistes de droite, 4 par les progressistes de gauche, 10 par les républicains de gauche, 2 par les républicains socialistes, 11 par les socialistes unifiés.

Les radicaux et radicaux socialistes gagnent 77 sièges, dont 26 sur les nationalistes et réactionnaires, 8 sur les progressistes de droite, 2 sur les progressistes de gauche, 24 sur les républicains de gauche, 4 sur les républicains socialistes, et 3 sur les socialistes unifiés. Ils en perdent 35, qui sont gagnés : 4 par les nationalistes et réactionnaires, 4 par les progressistes de droite, 4 par les progressistes de gauche, 10 par les républicains de gauche, 2 par les républicains socialistes, 11 par les socialistes unifiés.

Les radicaux et radicaux socialistes gagnent 77 sièges, dont 26 sur les nationalistes et réactionnaires, 8 sur les progressistes de droite, 2 sur les progressistes de gauche, 24 sur les républicains de gauche, 4 sur les républicains socialistes, et 3 sur les socialistes unifiés. Ils en perdent 35, qui sont gagnés : 4 par les nationalistes et réactionnaires, 4 par les progressistes de droite, 4 par les progressistes de gauche, 10 par les républicains de gauche, 2 par les républicains socialistes, 11 par les socialistes unifiés.

Les radicaux et radicaux socialistes gagnent 77 sièges, dont 26 sur les nationalistes et réactionnaires, 8 sur les progressistes de droite, 2 sur les progressistes de gauche, 24 sur les républicains de gauche, 4 sur les républicains socialistes, et 3 sur les socialistes unifiés. Ils en perdent 35, qui sont gagnés : 4 par les nationalistes et réactionnaires, 4 par les progressistes de droite, 4 par les progressistes de gauche, 10 par les républicains de gauche, 2 par les républicains socialistes, 11 par les socialistes unifiés.

Les radicaux et radicaux socialistes gagnent 77 sièges, dont 26 sur les nationalistes et réactionnaires, 8 sur les progressistes de droite, 2 sur les progressistes de gauche, 24 sur les républicains de gauche, 4 sur les républicains socialistes, et 3 sur les socialistes unifiés. Ils en perdent 35, qui sont gagnés : 4 par les nationalistes et réactionnaires, 4 par les progressistes de droite, 4 par les progressistes de gauche, 10 par les républicains de gauche, 2 par les républicains socialistes, 11 par les socialistes unifiés.

Les radicaux et radicaux socialistes gagnent 77 sièges, dont 26 sur les nationalistes et réactionnaires, 8 sur les progressistes de droite, 2 sur les progressistes de gauche, 24 sur les républicains de gauche, 4 sur les républicains socialistes, et 3 sur les socialistes unifiés. Ils en perdent 35, qui sont gagnés : 4 par les nationalistes et réactionnaires, 4 par les progressistes de droite, 4 par les progressistes de gauche, 10 par les républicains de gauche, 2 par les républicains socialistes, 11 par les socialistes unifiés.

Les radicaux et radicaux socialistes gagnent 77 sièges, dont 26 sur les nationalistes et réactionnaires, 8 sur les progressistes de droite, 2 sur les progressistes de gauche, 24 sur les républicains de gauche, 4 sur les républicains socialistes, et 3 sur les socialistes unifiés. Ils en perdent 35, qui sont gagnés : 4 par les nationalistes et réactionnaires, 4 par les progressistes de droite, 4 par les progressistes de gauche, 10 par les républicains de gauche, 2 par les républicains socialistes, 11 par les socialistes unifiés.

Les radicaux et radicaux socialistes gagnent 77 sièges, dont 26 sur les nationalistes et réactionnaires, 8 sur les progressistes de droite, 2 sur les progressistes de gauche, 24 sur les républicains de gauche, 4 sur les républicains socialistes, et 3 sur les socialistes unifiés. Ils en perdent 35, qui sont gagnés : 4 par les nationalistes et réactionnaires, 4 par les progressistes de droite, 4 par les progressistes de gauche, 10 par les républicains de gauche, 2 par les républicains socialistes, 11 par les socialistes unifiés.

Les radicaux et radicaux socialistes gagnent 77 sièges, dont 26 sur les nationalistes et réactionnaires, 8 sur les progressistes de droite, 2 sur les progressistes de gauche, 24 sur les républicains de gauche, 4 sur les républicains socialistes, et 3 sur les socialistes unifiés. Ils en perdent 35, qui sont gagnés : 4 par les nationalistes et réactionnaires, 4 par les progressistes de droite, 4 par les progressistes de gauche, 10 par les républicains de gauche, 2 par les républicains socialistes, 11 par les socialistes unifiés.

Les radicaux et radicaux socialistes gagnent 77 sièges, dont 26 sur les nationalistes et réactionnaires, 8 sur les progressistes de droite, 2 sur les progressistes de gauche, 24 sur les républicains de gauche, 4 sur les républicains socialistes, et 3 sur les socialistes unifiés. Ils en perdent 35, qui sont gagnés : 4 par les nationalistes et réactionnaires, 4 par les progressistes de droite, 4 par les progressistes de gauche, 10 par les républicains de gauche, 2 par les républicains socialistes, 11 par les socialistes unifiés.

Les radicaux et radicaux socialistes gagnent 77 sièges, dont 26 sur les nationalistes et réactionnaires, 8 sur les progressistes de droite, 2 sur les progressistes de gauche, 24 sur les républicains de gauche, 4 sur les républicains socialistes, et 3 sur les socialistes unifiés. Ils en perdent 35, qui sont gagnés : 4 par les nationalistes et réactionnaires, 4 par les progressistes de droite, 4 par les progressistes de gauche, 10 par les républicains de gauche, 2 par les républicains socialistes, 11 par les socialistes unifiés.

Les radicaux et radicaux socialistes gagnent 77 sièges, dont 26 sur les nationalistes et réactionnaires, 8 sur les progressistes de droite, 2 sur les progressistes de gauche, 24 sur les républicains de gauche, 4 sur les républicains socialistes, et 3 sur les socialistes unifiés. Ils en perdent 35, qui sont gagnés : 4 par les nationalistes et réactionnaires, 4 par les progressistes de droite, 4 par les progressistes de gauche, 10 par les républicains de gauche, 2 par les républicains socialistes, 11 par les socialistes unifiés.

Les radicaux et radicaux socialistes gagnent 77 sièges, dont 26 sur les nationalistes et réactionnaires, 8 sur les progressistes de droite, 2 sur les progressistes de gauche, 24 sur les républicains de gauche, 4 sur les républicains socialistes, et 3 sur les socialistes unifiés. Ils en perdent 35, qui sont gagnés : 4 par les nationalistes et réactionnaires, 4 par les progressistes de droite, 4 par les progressistes de gauche, 10 par les républicains de gauche, 2 par les républicains socialistes, 11 par les socialistes unifiés.

Les radicaux et radicaux socialistes gagnent 77 sièges, dont 26 sur les nationalistes et réactionnaires, 8 sur les progressistes de droite, 2 sur les progressistes de gauche, 24 sur les républicains de gauche, 4 sur les républicains socialistes, et 3 sur les socialistes unifiés. Ils en perdent 35, qui sont gagnés : 4 par les nationalistes et réactionnaires, 4 par les progressistes de droite, 4 par les progressistes de gauche, 10 par les républicains de gauche, 2 par les républicains socialistes, 11 par les socialistes unifiés.

Les radicaux et radicaux socialistes gagnent 77 sièges, dont 26 sur les nationalistes et réactionnaires, 8 sur les progressistes de droite, 2 sur les progressistes de gauche, 24 sur les républicains de gauche, 4 sur les républicains socialistes, et 3 sur les socialistes unifiés. Ils en perdent 35, qui sont gagnés : 4 par les nationalistes et réactionnaires, 4 par les progressistes de droite, 4 par les progressistes de gauche, 10 par les républicains de gauche, 2 par les républicains socialistes, 11 par les socialistes unifiés.

Les républicains socialistes gagnent au total 2 sièges.

Les socialistes unifiés gagnent 6 sièges.

La loi sur les jeux

La commission sénatoriale des jeux a chargé M. Henri Michel de rapporter devant le Sénat le projet de loi voté par la Chambre.

M. Henri Michel a reçu la mission spéciale de rechercher quelles peuvent être les conséquences juridiques du projet, tel qu'il est sorti des délibérations de la Chambre, relativement aux cent quarante-cinq traités passés entre les municipalités et les concessions des Casinos.

Une arrestation sensationnelle

Un événement qui provoque une très vive émotion dans le monde de l'aviation s'est produit. Il a été procédé à l'arrestation d'un des constructeurs d'aéroplanes les plus connus, M. Armand Deperdussin, chevalier de la Légion d'honneur.

M. Deperdussin habite 26, avenue de Villiers. C'est en sortant de chez lui, mardi matin, vers huit heures, qu'il a été arrêté.

La nouvelle de son arrestation a causé à son domicile et dans son entourage la plus vive stupeur. Il venait de s'absenter près d'un mois et était rentré de Bruxelles ces jours-ci seulement. Il avait aussitôt repris la direction de ses affaires. Mme Deperdussin, également en voyage, était rentrée. Tous deux devaient repartir en villégiature à la fin de la semaine.

M. Deperdussin partit de chez lui le matin, comme de coutume, vers huit heures. Il prit son courrier chez la concierge, s'éloigna dans la direction du boulevard des Batignolles. L'arrestation se fit sans esclandre, à l'angle de la rue de la Terrasse. Deux messieurs correctement vêtus s'approchèrent de M. Deperdussin, et après avoir décliné leur qualité le prièrent de les suivre dans une automobile qui stationnait à proximité.

M. Deperdussin protesta; les inspecteurs lui montrèrent le mandat dont ils étaient porteurs. M. Deperdussin s'exécuta alors, et tous trois montèrent dans l'auto qui prit aussitôt la direction du Palais de justice.

A neuf heures, M. Deperdussin était introduit dans le cabinet de M. Lescouvé, procureur de la République, où on lui a fait connaître qu'il était l'objet d'une plainte émanant d'une Société financière qui le commandait. M. Armand Deperdussin oppose, comme moyen de défense, que sa situation est due aux taux usuraires de 25/0 qui lui étaient imposés par la Société commanditaire. Il assure que ses affaires sont en très bonne voie, que cette année il réalisera un bénéfice de 1 million, et que le ministère de la guerre doit lui verser une somme de 800.000 francs. M. Deperdussin a été ensuite amené au cabinet de M. Hirsch, juge d'instruction.

Les Attentats d'Indo-Chine

Le Courrier d'Haiphong, arrivé le 5 août par la malle hollandaise, publie les dépêches suivantes :

Haiphong, 3 juin. — La police anglaise a procédé à Hong-Kong à l'arrestation de six Annamites possesseurs d'un véritable arsenal de bombes et de dynamite à Tac-kouk, près du dépôt de pétrole de Kowloon. Cette importante arrestation a été effectuée par le chef de la sûreté, à Hong-Kong.

Les inculpés sont traduits devant le tribunal de Hong-Kong. L'un d'eux, Vong Puig-Sang, âgé de 22 ans, a avoué que les bombes devaient être portées par lui à Saï-gon.

La police anglaise a saisi un sac de poudre pyroxilée, 10 cartouches de dynamite, 18 bombes, 15 tubes d'acide, 13 bombes vides, un ma-

tiériel servant à la fabrication de bombes.

Le Courrier d'Haiphong ajoute que la résidence supérieure confirme cette nouvelle.

De l'Opinion. — Hanoi, 3 juin. — Le service de la sûreté a procédé à l'arrestation de M. Kiem, inter-prète près la 4^e chambre de la Cour d'appel de l'Indo-Chine. Il a été aussitôt déferé à la commission de la Cour criminelle.

Quand-Yer, 3 juin. — Les Chinois Ysanay et Isan-Is-At, condamnés à mort par la Cour criminelle d'Hanoi pour assassinat, ont été exécutés ce matin, à la première heure.

Les condamnés, qui s'étaient faits catholiques, ont été assistés par l'aumônier de l'hôpital. Il n'y a eu aucun incident.

Les Trafics du Commissaire

M. Boissière, commissaire de surveillance administrative des chemins de fer à Argenteuil, a été arrêté à son domicile pour escroquerie.

A

Obligations communales 1880
Le numéro 590.881 gagne 100.000 francs.
Le numéro 806.547 gagne 25.000 francs.
Les 6 numéros suivants gagnent 5.000 fr. : 679.261 932.009 144.306 194.786 25.060 213.417.
45 numéros gagnent 1.000 fr.
Obligations communales 1891
Le numéro 632.687 gagne 100.000 francs.
Le numéro 826.327 gagne 10.000 francs.
Le numéro 840.048 gagne 5.000 francs.
Vingt numéros gagnent chacun 1.000 fr.
Suivent 3.296 numéros remboursables au pair.

Obligations communales 1879
Le numéro 533.346 gagne 100.000 francs.
Le numéro 23.343 gagne 25.000 francs.
Les six numéros suivants gagnent chacun 5.000 fr. : 769.984 646.889 496.796 21.102 49.294 104.505.
Quarante-cinq numéros gagnent chacun 1.000 fr.

Le Confit Balkanique

L'arrestation de M. Danef

Le « Daily Telegraph » publie une dépêche de Belgrade annonçant d'après une nouvelle reçue de Sofia, que le gouvernement de Bulgarie a ordonné d'arrêter M. Danef.

L'ancien président du Conseil est, dit cette information, accusé par le gouvernement d'emploi illégal des fonds secrets.

La Grèce veut Cavalla

Le correspondant du « Times » à Bucarest, croit savoir que le roi Constantin a donné pour instructions à M. Venizelos, de ne jamais consentir à la cession de Cavalla à la Bulgarie.

Le correspondant pense que le résultat des controverses actuelles sera l'attribution de Cavalla à la Grèce, par la conférence, mais il ajoute que ce port pourra bien par la suite passer à la Bulgarie.

L'Autriche et la question de Cavalla

Dans les milieux officiels autrichiens, on indique qu'on s'est mépris à l'étranger sur le point de vue autrichien sur l'égard de Cavalla.

L'Autriche n'a pas de parti-pris sur cette question ; elle est désireuse, dit-on, que l'équilibre des Balkans soit fondé dans des conditions durables ; elle estime que, si on refuse Cavalla à la Bulgarie, il faut l'avantager d'autre part, et c'est ainsi que son ministre à Bucarest a été amené à une solution qui laisserait à la Bulgarie Istip et Kutchana, rien de plus, rien de moins.

La Paix signée à Bucarest

Bucarest, 6 août.

La Paix est conclue.

Paris, 6 août, 8 h. soir.

L'Agence Havas publie une dépêche confirmant la conclusion de la paix.

Petites Nouvelles

M. Lutaud, gouverneur général de l'Algérie, actuellement en villégiature à Chamonix, a fait une chute. Peu après être sorti de l'hôtel où il séjourne, il est tombé si malheureusement qu'il a eu le bras fracturé. Son état n'inspire toutefois aucune inquiétude.

Le jeune Pierre Marcucci, instituteur de Rogliano (Corse), à peine âgé de vingt-quatre ans, faisait une promenade à travers champs. Fatigué, il s'assit à l'ombre d'un arbre et, tranquillement, il lisait son journal, quand il reçut quatre coups d'arme à feu tirés presque à bout portant, par des assassins postés à proximité. Le malheureux instituteur fut trouvé mort.

Au hameau de La Roche, commune d'Aulnoy, un sujet italien, ouvrier de ferme, nommé Broullas, qui s'était pris de querelle avec le soldat Léon Bonnisse, a frappé celui-ci de deux coups de couteau. Bonnisse a été transporté agonisant à Coulommiers. Broullas a été arrêté.

L'Officiel publie un décret fixant à 259.000 hectolitres la quantité de vins de raisins frais, d'origine et de provenance tunisiennes, qui pourra être admis en France du 1^{er} Août 1913, au 31 juillet 1914.

L'aviateur militaire Polikarpoff, accompagné de son mécanicien, a fait une chute, au camp de Krasnoï-Sélo par suite d'une avarie à l'une des ailes. Les deux aviateurs sont tombés dans une assez grande hauteur et se sont tués.

CAUSERIE

La désertion des campagnes

Le développement rapide et considérable des grandes villes est un des phénomènes les plus marquants de l'époque actuelle. Le mouvement qui entraîne les populations rurales vers les villes n'est pas d'ordre particulier. On le remarque aussi bien à Londres, à Paris, à Berlin, à Vienne, à Saint-Petersbourg, pour ne parler que des principales capitales européennes. Et si l'on passe aux capitales américaines, que diraient leurs fondateurs, s'ils voyaient New-York, Buenos-Aires ou Rio-Janeiro.

En France, qu'il s'agisse de grands ports comme Marseille ou Le Havre, de villes industrielles comme Tourcoing, Roubaix ou Saint-Etienne, ou d'une ville d'hiver comme Nice, les recensements accusent une augmentation sans cesse croissante, alors que la population totale de la France a tendance à décroître.

Le chemin de fer qui met les campagnes les plus reculées en rapport avec les villes et facilite la centralisation, le service militaire qui y appelle et y retient pendant quelques années les jeunes gens, l'industrie dont l'extension a pris des proportions inouïes grâce aux découvertes scientifiques, ont contribué sans doute à accélérer ce mouvement général.

En France, pour la période de 1906 à 1911, alors que la population est en décroissance dans 64 départements sur 87, et en augmentation dans 23 départements seulement, 73 villes de plus de 30.000 habitants (sur 79), réparties dans 48 départements, sont en accroissement.

Il y a donc un certain nombre de départements où, la population étant en décroissance, les centres urbains sont en progression.

L'augmentation générale de la population n'étant que de 349.242 habitants de 1906 à 1911, la population des villes de plus de 30.000 âmes s'est cependant accrue de 475.442 personnes.

Au point de vue du classement général des communes, on constate qu'il y a en France en 1911 36.241 communes, dont 19.270 sont au-dessous de 500 habitants et 14.250 communes de 501 à 2.000 habitants.

Il n'y a que 20 communes nouvelles de 1906 à 1911, mais les communes de 401 à 2.500 habitants sont en diminution de 667 unités et les communes au-dessous de 400 habitants en augmentation de 668 unités, ce qui semble indiquer le dépeuplement des communes rurales.

Le même fait se produit pour les communes de 2.501 habitants à 4.000 habitants, qui, de 1901 à 1906, étaient déjà descendues de 1.904 à 1.072 et tombent en 1911 à 1.057.

Le mouvement contraire se produit pour les villes de plus de 4.000 habitants : la statistique en compte 881 en 1901, 912 en 1906 et 945 en 1911.

L'accroissement de la population urbaine est constaté dans les départements où la population totale a augmenté : dans les Alpes-Maritimes il y a 22.331 habitants de plus en 1911 qu'en 1906, dont 8.708 pour Nice seule ; dans les Bouches-du-Rhône, le département a 39.614 habitants de plus d'un recensement à l'autre, dont 33.121 pour Marseille seule ; le département du Rhône augmente de 56.674 habitants, dont 51.682 pour Lyon seul ; le département de la Seine, 305.424 habitants de plus en 1911 qu'en 1906, dont 125.717 pour Paris.

Il convient de remarquer que le département de la Seine comprend de nombreuses villes qui ont augmenté elles-mêmes dans une proportion considérable.

Mais, si nous passons aux départements dont la population a décliné de 1906 à 1911, la comparaison entre les deux recensements est bien plus probante encore :

L'Aisne perd 4.269 habitants, pendant le même temps Saint-Quentin en gagne 2.803.
L'Aube perd 2.915 habitants, pendant le même temps Troyes en gagne 2.039.

La Charente-Inférieure perd 2.922 habitants, pendant le même temps La Rochelle en gagne 2.513.

Le Cher perd 5.674 habitants, pendant le même temps Bourges en gagne 1.602.

La Côte-d'Or perd 7.915 habitants, pendant le même temps Dijon en gagne 2.734.

La Dordogne perd 9.620 habitants, pendant le même temps Périgueux en gagne 2.187.

L'Ille-et-Vilaine perd 3.707 habitants, pendant le même temps Rennes en gagne 3.732.

L'Isère perd 6.404 habitants, pendant le même temps Grenoble en gagne 4.416.

La Loire perd 3.394 habitants, pendant le même temps Saint-Etienne en gagne 1.868.

Le Loiret perd 938 habitants,

pendant le même temps Orléans en gagne 3.482.

Le Puy-de-Dôme perd 9.503 habitants, pendant le même temps Clermont-Ferrand en gagne 7.023.

La Saône-et-Loire perd 8.931 habitants, pendant le même temps Chalon-sur-Saône en gagne 1.599, le Creusot en gagne 2.150.

La Sarthe perd 2.100 habitants, pendant le même temps Le Mans en gagne 3.894.

La Somme perd 12.406 habitants, pendant le même temps Amiens en gagne 2.287.

La Vienne perd 1.367 habitants, pendant le même temps Poitiers en gagne 1.940.

La Haute-Vienne perd 996 habitants, pendant le même temps Limoges en gagne 3.584.

Ces chiffres prouvent bien que la population urbaine s'accroît au détriment de la population rurale. Dans tous les cas, en quarante ans, de 1872 à 1911, il est manifeste que les villes importantes ont considérablement augmenté.

Jean LALOY.

CHRONIQUE LOCALE

APRÈS LES ÉLECTIONS

Les élections de dimanche n'ont pas apporté un changement politique dans le département du Lot : dans presque tous les cantons — sauf trois — un seul candidat sollicitait les suffrages des électeurs.

Et — sauf 3 — tous les candidats se présentaient avec un programme nettement républicain.

Sans doute, certains constatent que le nombre des abstentions a été considérable : et tout naturellement la réaction s'empresse de souligner que cette abstention provient de l'indifférence de plus en plus grande des électeurs pour les luttes politiques.

C'est son avis. Mais si on examine le scrutin de dimanche, on constate immédiatement que les abstentionnistes se trouvent surtout parmi les réactionnaires.

Et si l'on consulte les listes d'émargement, cette constatation est plus nette : dans la plupart des cantons où il n'y a eu qu'un seul candidat républicain, ce candidat n'a obtenu que les voix républicaines.

Mais, à Bretenoux, par exemple, où la lutte a été engagée avec violence par la réaction contre notre excellent ami M. Boyer, est-ce que les électeurs se sont montrés indifférents ?

Républicains et réactionnaires n'ont-ils pas pris part à la lutte ? Les chiffres sont là : sur 3.521 inscrits, il y a eu 2.716 votants.

Dans le canton de St-Germain où le dévoué sénateur, M. Cocula, avait un concurrent, est-ce que républicains et réactionnaires sont restés indifférents ?

Et à Lacapelle-Marival, est-ce que M. Cadiegues, conseiller libéral sortant n'aurait pas sollicité le renouvellement de son mandat s'il eût été certain que les républicains du canton resteraient indifférents ?

La vérité, c'est que partout où il y a eu lutte, républicains et réactionnaires ont voté et tous ont fait campagne ardente pour leurs candidats.

Les électeurs ne sont indifférents dans les luttes politiques que lorsque leurs opinions, leurs sentiments ne peuvent se manifester sur tel ou tel candidat qui représente ces opinions, ces sentiments.

Et il faut bien le dire, la réaction au cours de cette consultation électorale s'est trouvée dans ce cas : ses candidats sont restés chez eux. A quoi bon, en effet, aller à un échec assuré bien à l'avance. Mais les républicains n'avaient pas les mêmes raisons : dans tous les cantons, — sauf 3 — ils avaient leur candidat. Ils ne sont pas restés indifférents : ils sont allés au scrutin.

LOUIS BONNET.

Vote de nos Sénateurs

Sur l'article 1^{er} du contre-projet présenté par M. Herriot, fixant la durée du service militaire à 30 mois, nos sénateurs ont voté :

Pour : MM. Cocula et Loubet.
Contre : M. Rey.

Le Sénat a repoussé par 202 voix contre 76.

Remerciements aux électeurs

M. Faurie, le jeune et sympathique conseiller général du canton de Luzech, adresse aux électeurs la lettre de remerciements suivante :

Mes Chers Concitoyens,

Je viens accomplir un devoir de reconnaissance en vous adressant mes vifs remerciements pour le témoignage d'estime et de confiance que vous m'avez donné en m'envoyant siéger à l'Assemblée Départementale.

Il vous a plu d'affirmer sur mon nom votre foi républicaine, faisant crédit à un programme qui n'est qu'une ébauche de ma bonne volonté et qui ne limitera pas mon effort.

Je me suis adressé aux seuls républicains et c'est d'eux seuls que j'en-

tends tenir mon mandat. Je n'ai pris d'engagements que vis-à-vis d'eux et eux seuls seront en droit de m'en demander compte.

L'élu vous prouvera que le candidat fut sincère.

Mes amis, merci !

Maxime FAURIE
Conseiller général
du canton de Luzech.

A ceux qui discutent sur l'élection de Luzech, nous nous permettons de signaler la netteté de ces lignes :

Je me suis adressé aux seuls républicains.... Je n'ai pris d'engagements que vis-à-vis d'eux et eux seuls seront en droit de m'en demander compte.

Fêtes en l'honneur de M. Poincaré

Hier soir, à eu lieu à la Mairie, une importante réunion où assistaient des représentants des diverses branches du Commerce et de l'Industrie : alimentation, bâtiment, vêtement, jardiniers, maraichers, pépiniéristes, horticulteurs, négociants.

Le syndicat d'initiative était représenté par MM. Soulié, président, de Fontenilles et Rames, la municipalité par le docteur Darquier, maire, M. Carlin, adjoint, et de nombreux conseillers municipaux parmi lesquels nous avons remarqué MM. Mauriès, Desprat, Gibert, Caillaud, Périé. La Chambre de commerce était représentée par son président M. Cayla et par M. Course.

Monsieur Darquier, maire, a exposé l'idée générale des fêtes à organiser. Il a émis la proposition que chaque corporation fit un arc de triomphe. Après quelques minutes de délibération, la corporation du bâtiment, celle des jardiniers horticulteurs, celle de l'alimentation et enfin l'industrie du vêtement et de la parure ont accepté de faire chacune un arc de triomphe.

D'autre part, la Chambre de commerce a voté une somme de 500 fr. dans le même but. Enfin, le Conseil municipal a la ferme intention d'en construire un au nom de la ville de Cahors.

Des réunions des corporations auront lieu à l'Hôtel de Ville, dans les jours qui vont suivre, pour permettre, par l'échange des idées et la discussion, de faire œuvre de goût.

Une commission a été également désignée, comprenant toute la presse cahorcienne et un certain nombre de membres du Syndicat d'initiative, du Conseil municipal, de la Chambre de commerce et de négociants, en vue d'organiser un banquet par souscription à offrir aux représentants de la Presse parisienne et étrangère. Il a été décidé qu'on demanderait, dans ce but, à l'Administration universitaire de prêter le réfectoire du Lycée.

Il a été également décidé qu'un gros effort serait fait pour rendre aussi somptueuse et éclatante que possible l'illumination du boulevard Gambetta et de la place de la République.

Dans des réunions ultérieures on discutera au sujet des fêtes à organiser pour la journée du dimanche, après le départ du Président. Disons tout de suite que la Société agricole a décidé de fixer à ce jour le Concours agricole.

Une grande animation, prélude d'une émulation certaine, n'a cessé de régner soit à la réunion, soit après dans les cafés voisins de l'hôtel de ville et dès à présent on peut affirmer que nos commerçants, nos industriels, en un mot nos Cahorciens, auront à cœur de recevoir dignement le Chef de l'Etat et de faire aussi bien, sinon mieux, que les villes voisines.

On pourra continuer à dire : « Y o qu'un Couou ».

Enseignement

M. Gervais, enseigneur au collège de Figeac, est nommé en la même qualité au lycée de Foix.

Perception

M. Louis Ilbert, percepteur à St-Loup-sur-Thouet (Deux-Sèvres), est nommé à Souillac.

Contributions indirectes

M. Estréguil, commis principal des contributions indirectes à Prén-Pail (Mayenne), est nommé en la même qualité à Souillac.

Tabacs

M. Roudié, directeur de 1^{re} classe de la culture et des magasins de tabacs à Cahors, est admis à la retraite et nommé directeur honoraire.

M. Dizier, inspecteur-entrepreneur aux magasins des tabacs en feuilles de Beaurepaire, est nommé directeur de 3^e classe de la manufacture de Cahors.

Police

M. Walter, commissaire spécial de police, adjoint des chemins de fer à Belfort, est nommé, sur sa demande, commissaire de police de 4^e classe à Figeac, en remplace-

ment de M. Sokolaiki, mis en congé pour raisons de santé.

Conseil général

La session du Conseil général du Lot s'ouvrira à Cahors le lundi, 15 septembre.

Avion cadurcien

A la suite des démarches faites par l'Avion Cadurcien, le match annuel Villeneuve-Cahors sera disputé cette année.

Un objet d'art qui sera la propriété de l'équipe 3 fois victorieuse, vient d'être acheté en commun.

Le premier match sera disputé, dimanche, 10 août, à Villeneuve-sur-Lot.

Nous espérons que le challenge sera gagné par nos vaillants équipiers, comme l'a été l'ancien challenge.

Cour d'assises du Lot

La session des assises du Lot (3^e trimestre), s'ouvrira à Cahors le lundi, 22 septembre, sous la présidence de M. Ducasse, conseiller à la Cour d'appel d'Agen, assisté de MM. Cuniac et Belvèze, juges au tribunal de Cahors.

Orages

Mercredi matin, vers 7 heures, un orage à éclat sur Cahors et sur les environs ; une forte pluie est tombée mais elle n'a fait aucun dégât.

Dans la journée, vers 13 heures, le temps se couvrit tout à coup. En quelques minutes d'épais nuages s'amoncèrent sur la ville qui fut plongée, jusqu'à 14 heures 1/2, dans une demi-obscurité. Dans les établissements publics on fut obligé d'allumer les becs de gaz.

Un violent orage s'abattit sur la ville. Une pluie très forte, mêlée de grêlons, transformèrent les rues en de torrentiels ruisseaux.

L'orage dura trois quarts d'heure environ.

Le tonnerre faisait rage : la foudre est tombée sur plusieurs points, à Cabessut et sur le Champ de Mars.

Sur le Champ de Mars, un chien, qui se trouvait couché à dix mètres environ du factionnaire de la caserne, a été tué par la foudre.

A Cabessut, la foudre est tombée sur une grange, appartenant à M. Ilbert, propriétaire.

La grange a été incendiée. Malheureusement, la grêle a fait de sérieux dégâts : sur plusieurs points le tabac a été abîmé et un grand nombre de vignes ont particulièrement souffert.

Déjà, il y a à quelques semaines, les régions de Puy-l'Évêque, Duravel, Albas, Luzech ont été fortement éprouvées : les vignes, qui apparaissent très belles cette année, furent littéralement hachées par la grêle.

Le temps reste couvert ; de nouveaux orages semblent menacer encore notre pauvre pays.

Le ventre de Cahors

Voici le nombre des animaux de boucherie abattus pour la consommation de Cahors, pendant le mois de Juillet 1913 :

Boeufs	76	pesant 48.437 kil.
Vaches	18	— 9.061 —
Moutons	655	— 19.156 —
Veaux	145	— 15.586 —
Porcs	17	— 1.991 —
Total	911	— 94.231 —
Chevaux ou mulets	7	
Anes	9	

Courses de Gramat en 1913

Dimanche 3 Août, à 2 heures 1/2 du soir, ont eu lieu les courses de chevaux qui ont été très réussies.

Voici les résultats :

PRIX DU CONSEIL GÉNÉRAL
(Course plate au galop — Anglo-Arabe, Arabe et demi-sang)

1.100 francs, dont 800 francs offerts par le Conseil Général du Lot pour chevaux entiers, hongres et juments de 3 ans et au-dessus, de pur-sang arabe ou anglo-arabe et de demi-sang, élevés dans le département du Lot.

— 700 fr. au premier, 300 fr. au second et 100 fr. au troisième.

Pari mutuel, 9 fr.

1^{er} Bien-Assis, à M. P. Rochy. — 2^e La Brenta, à M. R. Lacarrière. — 3^e Damien II, à M. Thomas, tombé.

PRIX DE LA SOCIÉTÉ SPORTIVE D'ENCOURAGEMENT
(Anglo-Arabe — Premier groupe)

2.500 francs (en outre 250 fr. à l'éleveur du gagnant) offerts par la Société Sportive d'Encouragement, dont : 1.800 fr. au premier, 500 fr. au second et 200 fr. au troisième, pour chevaux de 3 ans de toute espèce, comptant au moins 25 % et ne comptant pas 50 % de sang arabe, issus d'étalons ou nationaux, ou approuvés ou autorisés et n'ayant jamais gagné 4.000 francs.

Pari mutuel, 6 fr. 50.

1^{er} Mister-Luc, à M. Raoux. — 2^e Idumée, à M. Raoux. — 3^e La Comète III, à M. B. Pechaud de Ferval.

PRIX DU SÉGALA
(Au trot monté)

500 francs offerts par le Gouvernement de la République pour poulains entiers et pouliches de demi-sang, ayant au moins 25 % de sang arabe,

nés et élevés en France, âgés de 3 et 4 ans, 350 fr. au premier et les entrées après que le troisième aura retiré la sienne, 100 fr. au deuxième, 50 fr. au troisième.

Pari mutuel, 5 fr. 50.
1^{er} Jouvencelle, à M. A. Souet. — 2^e Divi, à M. A. Vernet.

PRIX DE LA SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT
(Troisième série)

3.000 francs offerts par la Société d'Encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, n'ayant gagné ni un prix à Paris, Chantilly, Auteuil, Saint-Cloud, Maisons-Laffitte, le Tremblay ou Engghien, ni un des prix de 1^{re}, 2^e ou 3^e série donnés par la Société dans les départements, ni un prix de 10.000 fr.

Pari mutuel gagnant 9 fr. 50 : 1^{er} placé 10 fr. ; 2^e placé 14 fr. 50.

1^{er} Premier choix, à M. R. Labadie. — 2^e Ventadour III, à M. Le Cte d'Aramon. — 3^e Cels, à M. L. Gauquelin. — Bouton d'Or IX, à M. A. Darse, non placé. — Roi Gilf, à M. J.-B. Lassale, non placé. — Melodie III, à M. H. Dutilleul, non placé.

PRIX DE LA SOCIÉTÉ DES STEEPLES-CHASSES DE FRANCE
(Steeple-Chase — Sixième série)

2.600 francs, offerts par la Société des Steeple-Chasses de France, pour chevaux de 4 ans et au-dessus, nés et élevés en France n'ayant pas gagné 12.000 francs en steeple-chase, ni deux prix de 6^e série, ni un prix d'une série supérieure.

Pari mutuel gagnant 7 fr. 50 : 1^{er} placé 16 fr. 50 ; 2^e placé 12 fr. 50.

1^{er} Méphisto, à M. P. Verséin. — 2^e Louvois, à M. M. Peyré. — 3^e Laura, à M. H. Baron. — Méridien, à M. P. Verséin, non placé.

LUNDI 4 AOÛT
PRIX SPECIAL DE LA SOCIÉTÉ SPORTIVE D'ENCOURAGEMENT
3^e Catégorie

500 francs, offerts par la Société Sportive d'Encouragement, dont 350 fr. au premier, 100 fr. au second et 50 fr. au troisième pour chevaux entiers, hongres et juments de 3 ans et au-dessus, n'ayant pas dans l'année gagné un prix spécial de 1^{re}, 2^e ou 3^e catégorie de la Société Sportive d'Encouragement, ni dans une même année une somme de 2.500 fr.

Pari mutuel gagnant 8 fr.

1^{er} Bouton d'Or IX, à M. A. Darse. — 2^e Le père Ursul, à M^{me} C. Pradié.

PRIX DE LA PRAIRIE

700 francs, offerts par le Gouvernement de la République, dont 600 fr. au premier et 100 fr. au second, pour chevaux de trois ans, de pur sang et de demi-sang comptant au moins 25 0/0 de sang arabe, issus d'étalons ou nationaux, ou approuvés, ou autorisés, et n'ayant jamais gagné 5.000 fr.

Pari mutuel gagnant 7 fr. 50.

1^{er} Idumée, à M. L. Raoux. — 2^e Falaise IV, à M. de Clavières. — 3^e La Comète III, à M. B. Pechaud de Ferval.

Lauzès et faisait au brigadier, M. Fort, la déclaration suivante :

« Aujourd'hui, à 20 h. 40, je me trouvais avec mon beau-père sur le chemin de servitude qui va de Saint-Martin-de-Vers au hameau de Larode. En traversant le ruisseau de Vers, j'ai aperçu une lumière sur les bords du dit ruisseau, à 250 mètres de distance environ. Passant devant la maison de M. Garrigues, meunier à Larode, j'aperçus la femme et la fille de ce dernier. Je leur ai demandé s'il y avait quelque chose de nouveau, attendu que l'on aperçoit de la lumière sur les bords du ruisseau. Il m'a été répondu : « Quelqu'un aura fait une bêtise ; on aura empoisonné le ruisseau au lieu dit le gouffre de Lescure. » Je me suis dirigé de ce côté et, quand je suis arrivé au gouffre, j'ai trouvé sur les bords de l'eau MM. G... et M... tous deux meuniers, et D... ce dernier de Labastide-Murat. »

Cette déclaration reçue, le gendarme de Lauzès se transporta sur les lieux et constata que le gouffre de Lescure, qui a une profondeur de 1 m. 50 environ, contenait des traces de chlore ou de chaux ; il y avait 28 truites mortes qui pouvaient peser 6 kilogrammes ; cela fait, elle questionna les personnes désignées par le nommé G... Après explications de ces trois personnes, procès-verbal fut dressé contre chacune d'elles.

Voyant que son mari était l'objet d'un procès-verbal, la femme Marie Lacaze, épouse G..., meunier, déclara alors aux gendarmes verbalisateurs que, dans la même journée, elle avait aperçu dans le ruisseau de Vers les nommés Galaret et Bazonnove qui cherchaient à prendre des truites à la main, en fouillant sous les rochers ou racines du ruisseau.

Interrogés, Galaret et Bazonnove reconnurent en effet avoir été dans le ruisseau et avoir pêché. Ils furent, à leur tour, l'objet d'un procès-verbal. Nous croyons savoir que, à la requête de M. l'Inspecteur des eaux et forêts de Tulle, les nommés G..., meunier ; M..., meunier ; D..., charcutier ; G..., tisserand, et B..., journalier, sont cités devant le tribunal correctionnel de Cahors pour l'audience du 6 septembre 1913.

Blars

Conseil général. — A l'élection de dimanche, ayant but de procéder au renouvellement du mandat de conseiller général, le sympathique M. Peyrichou, conseiller sortant radical, a obtenu 83 voix sur 89 votants. Il a d'ailleurs été réélu avec 1025 suffrages.

Honneur aux républicains de Blars et à notre ami Lasfargues, maire.

Fête locale. — Dimanche prochain 10 août aura lieu la fête locale de notre commune. Nos dévoués organisateurs n'ont rien négligé dans l'espoir d'amuser et de distraire le public. Aussi devons-nous nous attendre à une très belle fête.

Programme : Samedi soir à 20 h. et dimanche : Retraite aux flambeaux.

Dimanche matin : Les jeunes gens vont rendre visite aux autorités de notre petite localité et à tous ceux qui ont tenu à venir rehausser l'éclat de notre fête.

Après-midi : Bal champêtre, distribution de bouquets, aubades, jeux divers.

Dans la soirée : Feu d'artifice, bal de nuit, bataille de confetti.

Un chaleureux accueil est réservé aux étrangers.

Albas

Au lendemain de son triomphe, M. Faurie, notre nouveau conseiller général, a tenu à se rendre dans notre commune pour honorer de sa présence notre fête locale et remercier ses nombreux électeurs.

Après une réception enthousiaste qui lui a été faite sur la place publique, M. Faurie a tenu à serrer la main à tous les vieux lutteurs du parti républicain et à tous ceux qui, par sympathie pour sa personne et son programme, sont venus grossir l'énorme majorité qui s'est affirmée sur son nom.

Oubliant tous les petits conflits qui devaient fatalement surgir dans l'ardeur de la lutte entre candidats de même nuance politique, il a tenu à affirmer à tous son vif désir d'apaiser les querelles intestines tout en conservant intact son programme républicain et laïque.

La visite de M. Faurie dans nos murs constitue pour lui un beau succès personnel, et nous sommes convaincus qu'elle contribuera beaucoup au développement de l'idée républicaine dans notre localité.

Duravel

Noyade. — Le nommé Calvet Jean, âgé de 71 ans, meunier à Duravel, allait prendre un bain dans la matinée de mardi. Il avait déposé ses vêtements sur la berge. Le soir, à l'entrée de la nuit, ces vêtements étaient encore à leur place et Calvet n'avait pas reparu. Son corps a été trouvé mercredi matin, à 1500 mètres en aval par M. Elie Carrière, métayer de M. Joubert. Calvet ne laisse pas de famille.

Après les formalités d'usage ses obsèques ont eu lieu dans la soirée de mercredi.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Conseil d'arrondissement. — M. Louis Merle, maire de Lissac, élu conseiller d'arrondissement du canton de Figeac-Ouest, adresse à ses électeurs la lettre de remerciements suivante :

« Mes chers concitoyens, « Aux 1.457 républicains radicaux qui m'ont honoré de leurs suffrages, j'adresse mes remerciements. »

« Vous avez voulu, sur mon nom, affirmer l'union étroite de notre parti, sa force de cohésion, sa vitalité. »

« Toutes les communes, sans exception, ont droit à notre gratitude, mais personne ne m'en voudra d'adresser un « merci » spécial à tous mes amis de Lissac qui m'ont accordé 220 voix sur 228 votants. »

« Soyez assurés que je resterai toujours digne de la confiance que vous m'avez accordée. »

« Vive la République. »

L. MERLE,

maire de Lissac, conseiller d'arrondissement.

Concert. — Programme des morceaux qui seront exécutés vendredi 8 août, de 20 h. 45 à 21 h. 45, sur la place de la Raison, par l'harmonie les Artistes réunis :

Le Cimbre, allegro (Signard) ; Les Diamants de la Couronne, ouverture (Auber) ; Gavotte Princesse (Eustace) ; Le Chemineau, sélection (Leroux) ; Jaloux et Coquette, mazurka (Cochin).

Lunac

Elections cantonales. — Les élections de dimanche dernier n'ont fait que confirmer ce que nous annoncions dans un de nos précédents numéros. Notre sympathique conseiller d'arrondissement M. Bringuié, adjoint au Maire de Felzins a été réélu, à une forte majorité. La commune de Lunac lui a donné 124 voix sur 124 votants.

Le temps. — Le mercredi, 6 août, le tonnerre a grondé toute la journée, tandis que le ciel était couvert de nuages menaçants. Dans la soirée, ces nuages se sont dissipés et il n'est même pas tombé d'eau.

Camburat

Empoisonnement du Drauzou. — La semaine dernière, la rivière a été empoisonnée sur divers points avec de la chaux ou du chlore. Jeudi dernier, 4 cartouches de dynamite ont été tirées dans des petits gouffres au-dessous du moulin de Camburat.

Nous tenons à prévenir les délinquants que dorénavant bonne garde sera faite par la gendarmerie la nuit comme le jour. Quand l'absence des gendarmes, plusieurs personnes indignées par de pareils procédés, sont disposées, également, à se substituer à la gendarmerie et à dénoncer ces maraudeurs qui n'ignorent pas qu'ils s'exposent à être punis très sévèrement par la loi.

Nous pourrions citer des noms. Nous ne le ferons pas cette fois, mais qu'ils se tiennent sur leur garde car nous ne les épargnerons plus à l'avenir.

Cajarc

Banquet d'adieux. — A l'occasion de la prochaine mise à la retraite de M. Loudes, le sympathique directeur de l'école publique de garçons de Cajarc, un nombreux groupe d'amis et fonctionnaires de la localité se pressaient, samedi soir 2 août, dans la grande salle de l'hôtel Gazeau, autour de tables superbement décorées qui se couvraient successivement de mets les plus succulents et des vins les plus généreux, qui ont acquis d'ailleurs, depuis longtemps au Vatel cajarcis une réputation incontestée et incontestable.

Pendant le repas règne tout d'abord une cordialité discrète, on sent qu'il y a le regret de la séparation d'un ami cher, du départ d'un ami sûr.

Au dessert, tandis que le champagne pétillait dans les verres, M. le Dr Vernet, maire, qui a tenu en cette qualité, à rendre un légitime hommage au fonctionnaire, qui, par quatorze années d'exercice successif, a acquis non seulement droit de cité parmi nous, mais encore force l'estime et la considération de ses concitoyens par la noble modestie avec laquelle il a rempli ponctuellement et scrupuleusement sa tâche, ouvre la série des toasts. Dans un langage élevé et visiblement ému, il traduit les regrets et porte le salut de la population de Cajarc à l'éducateur intègre, zélé et consciencieux, qui durant quatorze ans, sut faire pénétrer dans le cœur de ses enfants, l'amour et le culte de la vertu.

M. Cazeau, contrôleur des tabacs, auquel revient pour une très large part le succès de cette petite fête de famille, se lève ensuite et dans une improvisation d'une haute tenue littéraire, qui impressionne vivement l'assistance, dit toute la bonté et toute la sollicitude dont M. Loudes entourait les enfants confiés à sa garde pour lesquels il se dépensait sans compter ; il trouve les termes les plus heureux pour louer un dévouement poussé souvent jusqu'à la plus complète abnégation. Il termine en disant que les parents ne sauront ja-

mais s'acquitter de la lourde dette de gratitude qu'ils ont contractée envers lui.

M. le Docteur Larnaudie, conseiller général, qui avait eu également à cœur, d'apporter à cette manifestation spontanée de sympathie, la consécration quasi-officielle qui s'attache aux hautes fonctions qu'il occupe avec tant d'autorité et que ses électeurs viennent de lui renouveler avec une touchante unanimité, prend à son tour la parole et aux applaudissements de l'auditoire retrace à grands traits, d'une façon magistrale le noble rôle imparti à l'instituteur et que M. Loudes a su si brillamment comprendre et s'assimiler à la satisfaction de tous. Il termine en donnant l'assurance au regretté directeur qu'il emporte dans sa retraite prématurée avec la légitime fierté du devoir accompli, l'estime et la reconnaissance de tous ses concitoyens.

Une chaleureuse ovation est faite alors à M. Loudes, qui se lève aussitôt et qui, d'une voix profondément émue, prononce l'humoristique et très spirituelle allocution suivante, excessivement goûtée de tous, et que nous sommes particulièrement heureux de pouvoir reproduire in-extenso :

Messieurs et Chers Amis,

Il est d'usage je crois, dans de pareilles circonstances, de répondre quelques mots à la fin de ces petites réunions d'amis. Je ne prononcerai pas le mot de discours, car il vous ferait peut-être peur et je ne veux pas vous effrayer, de plus ce serait trop prétentieux de ma part.

J'ai tant parlé dans ma vie qu'il ne me reste presque plus rien à dire et puis si je devais encore continuer à parler, il ne valait pas la peine de prendre la retraite pour se reposer.

J'ai donné tant de conseils, qu'il m'a fallu très souvent répéter les mêmes choses ; ce soir, je me trouve dans un milieu tellement nouveau, mais si bienveillant à mon égard, que je me hasarde d'en donner d'un autre genre. Vous excuserez ces débuts tardifs et timides, ils n'auront pas de lendemain. Si encore il m'était permis de punir ceux qui ne seront pas attentifs, je pourrais me risquer à faire une leçon d'histoire ancienne qui pourrait peut-être respecter toutes les opinions. Toutefois, je me garderai bien de parler de la représentation proportionnelle, car vous veniez aussitôt notre dévoué conseiller général, dont la présence est si flatteuse pour moi, se lever pour me dire : « La politique doit être bannie de cette soirée, nous ne devons parler que de pédagogie, c'est la seule question à l'ordre du jour ». M. le Maire qui a bien voulu également être des nôtres, ce soir, sortira son écharpe, pour s'écrier : « Au nom de la loi, je vous impose silence, vous compromettez la sûreté de l'Etat », ce qui me vexerait fort, car je tiens à vous lire tout mon petit papier.

Le Receveur de l'enregistrement, voudrait que je lui parle de timbres, de décimes ou de demi-décimes, c'est fâcheux pour lui, mais je n'aime pas à traiter de pareils sujets ; il peut s'absenter de son bureau, j'enverrai le plus tard possible mes héritiers payer les droits de succession. Quant au notaire, son ami, il peut être fier, la valeur de son étude va augmenter considérablement, puisque tous les trois mois il aura à percevoir cinquante centimes pour me délivrer un certificat de vie.

Voyez au loin, sur la route poussiéreuse ou dans le champ couvert de perles scintillantes de rosée, ce monsieur, aux guêtres vernies, au chapeau à larges bords, une forte et grosse canne ferrée à la main, c'est le contrôleur de solanées, qui va voir si son subordonné n'a pas oublié de compter, dans quelque coin, un pied de la plante chère à Nicot. Garde à vous, subordonnés, le contrôleur ne plaisante pas ; comptez bien, c'est votre avenir qui est en jeu et puis votre erreur augmenterait d'une façon scandaleuse le déficit du budget aux douzièmes provisoires.

N'allez pas maintenant à la poste, c'est une heure indue, le receveur est absent, mais, quand vous irez méfiez-vous que votre nez ne dépasse pas le portillon du guichet, il pourrait vous le serrer au nom du secret professionnel. Il est pourtant de bonne humeur ce soir, car les facteurs sont rentrés de bonne heure. Ils ont trouvé partout les routes bien entretenues, quelques chemins de traverse n'ont pas été oubliés non plus, l'agent-voyer ayant prévenu chaque cantonnier en particulier et sous le sceau du secret le plus absolu, qu'il allait faire, sous peu, une tournée sérieuse dans son réseau, en vue du passage et de l'arrêt certain du Président de la République à Cajarc.

Ne vous tournez pas, en ce moment, du côté de la force publique, elle ne menace heureusement personne ici ; le brigadier ne pleure plus son impissant bicorne, puisqu'on va le gratifier d'un casque plus majestueux encore et où viendra fatalement se mirer le chasseur impatient qui devancera l'ouverture.

La justice, qui se plaint de la rareté des procès-verbaux et de la diminution des procès civils, sommeille et chôme en ce moment, nous pouvons donc prolonger à notre aise notre dîner, personne ne nous dérangera. Rassurez-vous fonctionnaire au coffre-fort flamant neuf, que votre belle moustache ne se hérissé pas, le modeste délégué cantonal ne viendra pas frapper à votre caisse, ses fonctions sont gratuites, j'en suis certain ; quant à ses attributions, je ne les ai jamais bien connues, il pourra toutefois lire, peut-être, avec profit la récente circulaire ministérielle, il y verra sûrement plus clair que moi. Mes collaborateurs d'hier, mes

amis toujours, n'ont plus à craindre pour leur avenir, je puis leur donner de fortes espérances, l'augmentation du travail et des responsabilités dépassera de beaucoup l'augmentation du traitement. Percepteur, volez-vous la face, coffre-fort saignez-vous à blanc, vous aurez encore à payer 400 francs d'augmentation répartie sur six annuités à partir du 1^{er} octobre 1913, jour, hélas, de mon départ ! A tous ceux qui sont venus ici par sympathie pour moi et auxquels je ne puis offrir ni conseils, ni espérances, je tends ma main largement ouverte, certain qu'elle sera cordialement serrée.

Et maintenant, amis, le chef de gare a en main son drapeau rouge, soyez sans crainte, les disques et aiguilles fonctionnent bien, il nous remettra tous à domicile sans accident.

J'espère, pourtant, qu'il va me permettre de vous dire, malgré l'heure avancée, que je fais les vœux les plus sincères de bonheur pour vous et tous les vôtres et que vous m'avez fait beaucoup de plaisir par l'agréable soirée dont je conserverais dans ma retraite un long et durable souvenir. Merci donc, encore une fois, je ne vous dis pas adieu, mais au revoir ! »

Après la note grave, la note gaie fit sa joyeuse apparition et des chansons et monologues vinrent égayer, en la complétant, cette exquise fête de famille qui se prolongea jusqu'à une heure fort avancée de la nuit.

Nous nous en voudrions toutefois de terminer ce compte rendu sans faire une mention spéciale de quelques diseurs ou chanteurs qui furent vraiment surprenants. Au risque de commettre quelques omissions (que les intéressés voudront bien nous pardonner) nous ne pouvons résister au plaisir de citer les quelques noms suivants dont l'humour fut particulièrement appréciée : MM. Mazet (L'ingénieur électricien) ; Austruy (Rafut de St-Polycarpe) ; Daynac (chanson de route) ; Cousy (La demoiselle des P. T. T.) ; Bétulle (Pardevant notaire) ; Gazeau (Sauce pimentée) ; Cassayre (Les prunes de ma voisine) ; Galey (Les larmes d'un coffre-fort) ; Cazeau (La Nicotine) ; Bouscasse (Jeune homme à marier) ; Pérès (Bagages à enregistrer) ; Vernet (Mon bistouri) ; Lompuech et Murat (duo) ; (Les balances de Thémis au poinçonnage) ; Pons (L'Ondine reine des liqueurs) etc., etc.

Prendeignes

Conseil général. — Par délibération du 3 août, le conseil municipal de Prendeignes a émis un avis favorable à la création d'une foire chevaline à Bagnac.

En outre, il a voté un crédit de 260 fr. pour les études de l'avant-projet du chemin rural de Gabanelle à Struel, par le Bouscarrel et Prendeignes.

Saint-Céré

Ecole supérieure de filles. — Voici les nombreux succès obtenus par cette école, au cours de l'année scolaire écoulée :

1. Certificat d'études primaires supérieures. — Mlles Bès, Cadiegues, Carayrou, Delvert, Falsimgine, Lory, Maury, Nicou, Ramond, Salanié.
2. Brevet supérieur. — Mlle Irma Lafargue.
3. Concours d'admission à l'école normale. — Mlles Delvert, Hérel.
4. Brevet élémentaire. — Mlles Andrieu, Cadiegues, Carayrou, Cépède, Cros, Lavabu, Lavayssé, Rahanel, Souhol, Vayré.
5. Bourses d'enseignement primaire supérieur. — Mlle Bru.
6. Certificat d'études primaires. — Mlles Aubert, Corn, Delpoch, Doucet, Frescaline, Labrousse, Larrière, Leyrac, Pestell, Poutjade, Roques, Sabalié.

Ces trente-six succès font honneur à Mme Ségala, directrice, et aux professeurs.

Nos plus vives félicitations.

Etat civil du mois de juillet. — Naissances : cinq garçons et une fille.

Décès : Anne Renet, veuve Darnis, 81 ans, impasse Montvalent. — Marie Lafon, veuve Taurant, 85 ans, place de la République. — Fernand Sudrie, 6 mois et demi, à Trémouillette. — Bernard Arnal, 60 ans, à Verbigüé.

Mayrinhac-Lentour

Echo des élections cantonales. — Comme nous l'avons prévu, M. Murat a été réélu conseiller général avec une imposante majorité. C'est un véritable succès d'estime, parfaitement mérité.

Nous offrons à ce sujet, à notre élu nos félicitations bien sincères. Il trouvera, dans ce témoignage de respectueux et affectueux sympathie, une marque de reconnaissance, pour le dévouement dont il fait montre toutes les fois qu'il s'agit de défendre les intérêts de ses mandataires.

Si nous ne craignons d'offenser sa modestie bien connue, nous dirions ici avec quelle clairvoyance, avec quelle ténacité, il poursuivait la réalisation des affaires cantonales. Mais M. le conseiller général Murat nous en voudrait de mettre ses qualités en lumière. Il se complait dans une douce pénombre, et, pour rien au monde, il ne voudrait en sortir. Il se contente, simplement, de faire du bien, beaucoup de bien, autour de

lui, de rester fidèle à ses principes, heureux de voir se fortifier, d'année en année, les liens étroits d'affection, de confiance et d'estime qui l'unissent à tous ses électeurs.

Camburat

M. GRIMAL, forgeron à Camburat, demande un apprenti. Lui écrire.

Arrondissement de Gourdon

Lamothe-Fénélon

Fête solennelle du 10 août. — Samedi soir, annonce de la fête par des salves d'artillerie, retraite aux flambeaux.

Dimanche matin réveil en musique. De 9 heures à 11 heures jeux divers ; à 14 heures bal champêtre ; à 16 heures grandes courses vélocipédiques ; 1^{er} prix 15 francs ; 2^{me} 10 fr. 3^{me} 5 fr. Les engagements seront clos à 15 heures ; à 22 heures brillant feu d'artifice ; bal toute la nuit.

Le Comité des fêtes ne répond pas des accidents.

Vayrac

En face d'Uccello-dunum. — Les premières recherches à Puy-d'Issolud ont été couronnées de succès. Dans le champ que surplombent la fontaine gauloise et la galerie romaine on a découvert entre un mètre et un mètre cinquante de profondeur : 1. Des pierres plates noircies ; 2. Des glaives calcinés ; 3. Des débris de charbon mêlés à des mottes de terre perforée comme de la mie de pain ; 4. Des fragments de poterie et des morceaux de brique recuite ; 5. Des ossements pétrifiés et, enfin, une flèche barbelée enfouie dans la partie inférieure d'un tombeau, dont on n'a pu encore explorer qu'un recoin.

Bibliographie

Les villégiatures ! Ce sujet, actuel et plaisant, est traité dans *Les Anales*, par Henry Lavedan, Marcel Prévost, Miguel Zamacois, etc., sous ses aspects les plus caractéristiques : la Campagne, les Eaux, la Mer et la Montagne, que de gracieuses ou piquantes illustrations aident à mettre en valeur. Dans la même publication, on ne manquera pas de lire et de goûter également la belle page évocatrice de Frédéric Masson et les souvenirs émus de Jean Richepin sur Belfort et ses sièges de 1814 et de 1870, qu'un majestueux monument commémoratif va glorifier ces jours-ci. Qu'on ajoute à cela : une gracieuse saynète inédite de Jules Viers-Laforgue, de vivantes chroniques ou de savoureux morceaux choisis d'Etienne Lamy, Alfred Poizat, Jules Bois, Charles Formentin, Max de Nansouty, Raoul Vitterho, Yvonne Sarcey, le Bonhomme Chrysale, etc., et l'on n'aura qu'un rapide aperçu des matières variées contenues dans ce numéro de la plus instructive et de la plus attrayante des Revues.

On s'abonne aux bureaux des *Anales*, 51, rue Saint-Georges, Paris, et dans tous les bureaux de poste : 10 francs par an (étranger : 15 francs), le numéro : 25 centimes.

LA REVUE HEBDOMADAIRE

Sommaire du numéro du 2 août. Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du catalogue des primes de librairie (26 francs de livres par an).

PARTIE LITTÉRAIRE

Ernest Dupuy, inspecteur général de l'instruction publique : A travers la France : Aix-en-Provence. — Germain Lefèvre-Pontalis : Un Héros albanais : Scanderbeg. — Maurice Dejour : L'Eveil (II). — Henri Davignon : L'Exposition de Gand. — Joseph Voisin : Sur la glèbe (III) : l'Eté. — Péladan : L'Esthétique des jardins. (A propos de l'Exposition de Bagatelle).

Revue étrangère. — A travers les revues françaises : l'Actualité. — Les Faits et les Idées au jour le jour. — Revue économique et financière. — La Vie mondaine. — La Vie médicale. — La Vie pratique. — Chroniques agricole et sportive.

PARTIE ILLUSTRÉE

Un héros albanais : Andronique Thopia, épouse de Scanderbeg, prince d'Épire. — Scanderbeg, prince d'Épire.

Aix-en-Provence : La cathédrale d'Aix-en-Provence. Facade ouest. — Eglise de Saint-Jean. Nef, prise de l'entrée.

L'Exposition de Gand : Pavillon de la Ville de Paris. — Un coin pittoresque de la vieille Flandre.

Les souverains d'Espagne à Paris : Le roi et la reine d'Espagne quittant l'hôtel Meurice pour se rendre à l'Elysée.

Actualités : M. Raymond Poincaré visitant les hôpitaux de Paris. — M. Poincaré au Havre : le président de la République, ayant à ses côtés le ministre de la marine, le ministre du commerce et le ministre des travaux publics, assiste aux régates du Havre : un coin de plage pendant les régates ; pose de la première pierre du nouveau bassin de marée ; les enfants des écoles du Havre chantent une cantate patriotique devant M. Poincaré. — La garde suisse du pape et son chef, le colonel Redmond. — Carte indiquant la répartition des votes dans le scrutin de la Chambre relatif à la loi de trois ans. — M. Henri Cochin, député du Nord, auquel l'Académie française décernait ré-

cemment un de ses grands prix pour l'ensemble de ses œuvres. — Le châteaude Nisch, choisi par les bellégarants bulgares, grecs, serbes et roumains pour régler les conditions de l'armistice. — L'hôtel loué par le comte de La Rochefoucauld, boulevard Lannes, et laissé, avec l'assentiment du locataire, à huit familles nécessiteuses (deux gravures). — Le collier perdu : affiche anglaise offrant la somme de 250.000 francs à qui retrouvera le collier de perles volé dans le trajet de Paris à Londres.

Dans les balkans : M. T.-L. Majorescu, président du Conseil des ministres de Roumanie.

Le grand prix de Rome : Mlle Lili Boulanger, la première femme qui ait obtenu le premier grand prix de Rome de composition musicale.

L'Instantané, partie illustrée de la Revue hebdomadaire, tiré chaque semaine sur papier glacé, peut être relié à part à la fin de l'année. Il forme deux volumes de 300 pages.

LA NATURE, Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie. — Sommaire du n° 2097, du 2 août 1913.

Préparation de l'ocre. — Les gemmes phosphorescentes et fluorescentes. — La Baudroïse se nourrit-elle de proies vivantes ? — En canot automobile sur la mer Morte. — Les véhicules de l'épreuve d'endurance. — Le sciage du Pont-Neuf à Paris. — Les tables d'orientation pour les touristes. — Académie des sciences. — Bouteille inviolable. — Ce numéro, richement illustré, contient en outre un supplément de 8 pages, donnant de nombreuses informations, la description d'appareils utiles (mécanique, électricité, etc.), une chronique d'hygiène, des recettes et procédés utiles, une boîte aux lettres pour les abonnés, une bibliographie, le bulletin météorologique de la semaine.

Un abonnement d'essai d'un mois est servi à toute personne en faisant la demande à Masson et Co, éditeurs, 120 boul. Saint-Germain, Paris.

Vertheuil (Gironde), 5 août 1912. Je suis très satisfait des Pilules Suisses qui sont très efficaces contre la constipation. CHAM. (Sig. lég.)

A Vendre

A MONTREDON (LOT)

Une belle maison ayant servi de maison d'école avec cour, préau, jardin et châtaigneraie. S'adresser pour tous renseignements à M. le Secrétaire de mairie de cette commune.

PAR CORRESPONDANCE A PEU DE FRAIS et sans aucun déplacement, vous pouvez profiter des leçons pratiques de l'ÉCOLE PIGIER : Commerce, Finance, Écriture, Langues, Comptabilité, Sténographie, Dactylographie, Droit, Dessin Industriel, Publicité, etc. Les leçons étant les mêmes que celles données sur place à l'École, les Éléves par correspondance jouissent de mêmes avantages que ceux sur place : Diplômes, Emplois, L'École Pigier prépare en outre par Correspondance à tous les examens de l'enseignement primaire, primaire supérieur et secondaire, et aux Carrières Administratives. Envoi gratuit du Programme C, Boulevard Poissonnière, 19, PARIS. INTERNAT pour Jeunes Gens. Confort moderne.

ROYAL WINDSOR LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX Rend aux cheveux gris leur couleur et beauté naturelles. Supprime les pellicules et arrête la chute des cheveux. SE RECOMMANDE PAR 30 ANS DE SUCCÈS ET UNE VENTE TOUJOURS CROISSANTE. Envoi franco du prospectus sur demande. ENTREPOT : 28, Rue d'Enghien, PARIS. EN VENTE PARTOUT. Le flacon 2 fr. 75 ; le grand flacon 4 fr. 75. EXIGEZ sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 6 août 1913.

La vive reprise de ces jours derniers incite la spéculation à réaliser. Le marché en conséquence, a été moins actif et généralement a fait preuve d'une certaine indécision ; ses dispositions demeurent cependant excellentes et il y a tout lieu de croire que le mouvement de hausse va s'accroître.

La Rente française fléchit à 87.77. Les fonds d'États étrangers restent bien tenus. Le Serbe cote 81.65, le Turc 85.65, l'Italien 95.40 et l'Extérieure espagnole 89.80. Le russe 3 0/0 1891 se traite à 75.30, le russe à 74, le 5 0/0 1906 à 104.25 le 4 1/2 1909 à 99.45 et le Consolidé à 92.20.

Les établissements de crédit conservent leur bonne orientation. La Banque de Paris s'inscrit à 1722, le Comptoir d'Escompte à 1050 et le Crédit Lyonnais à 1663.

Dans le groupe des chemins français, le Lyon se traite à 1307, le Nord à 1701 et l'Orléans à 1338.

Le Rio Tinto reperd un peu de terrain à 1911.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fêtes de l'Assomption 1913

VENDREDI 15 AOÛT

Validité exceptionnelle des billets Aller et Retour

A l'occasion de la Fête de l'Assomption 1913, la Compagnie d'Orléans rendra valables du Jeudi 7 au dernier train du Jeudi 21 Août, les billets aller et retour ordinaires à prix réduits, délivrés aux prix et conditions des tarifs spéciaux G. V. nos 2 et 102. Ces billets conserveront leur durée normale de validité lorsqu'elle expirera après le 21 Août.

Bains de mer et excursions sur les plages de Bretagne

Billets d'aller et retour collectifs de famille en 1^{re}, 2^{me} et 3^{me} classes. Billets d'aller et retour individuels délivrés de toute gare du réseau :

Du jeudi qui précède la fête des Rameaux au 31 octobre, valables 33 jours avec faculté de prolongation, réduction pouvant s'élever suivant le rayon de délivrance à 40 0/0 en 1^{re} classe, 35 0/0 en 2^e classe et 30 0/0 en 3^e classe.

Billets spéciaux d'excursion aux plages de Bretagne à itinéraire tracé à l'avance permettant de visiter Le Croisic, Guérande, St-Nazaire, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Pe Palais (Belle-Ile-en-Mer), Lorient, Quimper, Rosporden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Châteaulin, délivrés du 1^{er} mai au 31 octobre, validité 30 jours avec faculté de prolongation.

Prix : 45 fr. en 1^{re} classe ; 36 fr. en 2^e classe.

Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points situés sur les parcours.

Cartes de libre circulation individuelles et de famille au départ de toute gare du réseau, en 1^{re} et en 2^e classes, sur les lignes desservant les plages du Sud de la Bretagne, délivrées du jeudi qui précède la fête des Rameaux au 31 octobre, et valables 33 jours avec faculté de prolongation.

Réduction pour les familles variant de 10 à 50 0/0 selon le nombre de personnes.

Nota. — Pour plus amples renseignements, consulter le « Livret Guide Officiel » de la Compagnie d'Orléans adressé franco contre l'envoi de 0 fr. 50 à l'Administration Centrale du Chemin de fer d'Orléans, 1, place Valhubert à Paris, Bureau du Trafic-Voyageurs (Publicité).

gnements, consulter le « Livret Guide Officiel » de la Compagnie d'Orléans adressé franco contre l'envoi de 0 fr. 50 à l'Administration Centrale du Chemin de fer d'Orléans, 1, place Valhubert à Paris, Bureau du Trafic-Voyageurs (Publicité).

Facilités de circulation

accordées aux Ouvriers Agricoles

Une réduction de 50 0/0 sur le prix des places de 3^e classe du Tarif général sera accordée jusqu'au 30 novembre 1913 et sous réserve d'un parcours simple de 100 kilomètres au minimum, soit 200 kilomètres aller et retour, aux ouvriers agricoles se rendant d'une gare quelconque du réseau d'Orléans à une gare quelconque des sections de :

Juvis à Orléans ; Brétigny à Tours ; Auneau à Etampes ; Etampes à Bellegarde-Quiers ; Orléans à Malesherbes ; Orléans à Montargis ; Orléans à Gien ; Orléans à Tours ; Orléans à Argenton ; Tours à Saincaize ; Tours à Châteauroux ; Tours à Port-de-Piles ; Port-de-Piles à Argenton ; Châteauroux et Argenton à La Châtre.

Les ouvriers paieront place entière à l'aller, mais lors de leur voyage de retour, qui devra s'effectuer dans un délai minimum de quinze jours et maximum de deux mois, ils seront transportés gratuitement sur présentation d'un certificat visé par le Maire de leur commune d'origine et par le Maire de la commune où ils auront été employés, constatant qu'ils sont ouvriers agricoles.

Relations entre la France et le Maroc par Bordeaux

En vue de faciliter le développement des relations commerciales avec le Maroc, ainsi que les voyages de tourisme, la Compagnie d'Orléans et la Compagnie Générale Transatlantique ont établi des billets directs simples et d'aller et retour des 3 classes de Paris-Quai d'Orsay à Casablanca et vice versa, via Bordeaux-St-Jean, avec enregistrement direct des bagages.

Ces billets sont, de plus, combinés de manière à permettre de faire soit tout le trajet en l'une des trois classes, soit le trajet par fer en 1^{re} classe

et par mer en 2^e classe, soit enfin par fer en 2^e classe et par mer en 3^e classe.

La validité des billets simples est de 15 jours et celle des billets d'aller et retour de 3 mois.

Faculté de prolongation pour ces derniers d'une ou de deux périodes de 30 jours moyennant paiement d'un supplément de 10 0/0 pour chaque prolongation.

Le départ des paquebots à lieu, pour le service rapide, les 10 et 25 de chaque mois, pour le service accéléré, les 2 et 18 de chaque mois. Ce dernier service ne comporte que des places de 2^e et de 3^e classe.

Exemples des prix de Paris-Quai d'Orsay à Casablanca y compris les frais de nourriture sur le paquebot, mais non compris les droits de port à Bordeaux, les frais de confection des billets et le transport de la gare de Bordeaux-St-Jean au quai d'embarquement :

Billets simples : 1^{re} cl. 205 fr. 85, 2^e cl. 154 fr. 45, 3^e cl. 99 fr.

aller et retour : 1^{re} cl. 328 fr. 80, 2^e cl. 251 fr. 10, 3^e cl. 161 fr. 35.

Relations Rapides entre Paris et Luchon

En vue de faciliter les relations entre Paris et la station thermale de Luchon, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec la Compagnie du Midi, met en marche, à partir du 25 juin inclus,

deux trains rapides, l'un jusqu'au 21 septembre, avec wagon-restaurant entre Vierzon et Limoges, partant de Paris-Quai d'Orsay à 8 h. 20 et arrivant à Luchon à 22 h. 11, l'autre jusqu'au 9 octobre (wagon-restaurant entre Paris et Vierzon) partant de Paris à 19 h. et arrivant à Luchon à 9 h. 7, (à 9 h. 12, du 22 septembre au 9 octobre).

Le dernier de ces trains comporte jusqu'au 31 août, de Paris à Luchon, un sleeping-car avec salons-lits à 3 lits, compartiments à 2 lits et couchettes.

Pour le retour, ces trains partent de Luchon à 8 h. 15 et à 20 h. 42 (à 19 h. 19 du 22 septembre au 9 octobre) et arrivent à Paris-Quai d'Orsay à 23 h. 54 et à 10 h. 41 :

Ils comportent, le premier un wagon-restaurant entre Limoges et Paris, le second, jusqu'au 31 août, un sleeping-car de Luchon à Paris.

Ces deux trains comportent également tant à l'aller qu'au retour, jusqu'au 21 septembre, des voitures directes de 1^{re}, 2^e et 3^e classes.

Supplément par place, de Paris à Luchon, en sus de la 1^{re} classe, en salons-lits : 48 fr. ; en compartiments-lits : 31 fr. 70 ; en compartiments couchettes : 16 fr.

Pèlerinage de Rocamadour

Billets d'aller et retour à prix réduits

A l'occasion du Pèlerinage de Rocamadour (Lot) il est délivré, chaque année, du jeudi qui précède la Fête des Rameaux au 31 octobre inclus, des billets aller et retour de toutes classes pour Rocamadour avec réduction de 40 0/0 en 1^{re} classe, de 35 0/0 en 2^e classe et de 30 0/0 en 3^e classe sur le double des prix des billets simples.

au départ des gares distantes de Rocamadour de 250 kilomètres ou plus. Les billets de pèlerinage donnent

droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs à l'exception des trains poste et express ; ils sont valables pour le retour jusqu'au surlendemain du jour de leur délivrance.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris-Quai-d'Orsay une exposition permanente d'environ 1600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes des régions desservies par son réseau.

Le propriétaire-gérant :

A. COUESLANT.

HATEZ-VOUS
vous gagnerez
500 FRANCS

CHERCHEZ
vous gagnerez
150 FRANCS

Dans le but de nous faire connaître, nous organisons ce concours pour lequel nous distribuons 100.000 frs en espèces. Il s'agit, pour gagner, de reconstituer les mots que nous avons choisis en remplaçant chaque tiret par la lettre qui manque. Si votre réponse juste nous arrive avant huit jours nous donnerons Cent cinquante francs en espèces ; si elle nous arrive plus tard nous donnerons seulement Cent francs. Pour mieux vous encourager nous donnerons Cinq cent francs à la personne qui sera la première à nous envoyer les solutions correctes.

De plus nous réservons 5.000 lots : Montres en or, montres en argent, pendules, bicyclettes, bijoux en or et autres primes, plus 250.000 francs en espèces qui seront distribués aux correspondants qui ne trouveront qu'une partie des solutions. Si donc vous parvenez à reconstituer au moins un mot vous recevrez de suite une superbe prime entièrement gratuite et vous participerez à la distribution de 25.000 francs en espèces.

MOTS A RECONSTITUER

BORDE Ville française
REST Ville française
ROUE Ville française
OM Ville étrangère
B-R-N Ville étrangère

Envoyez sans retard votre solution à : M. le Directeur des "ECHOS JOYEUX", 2, rue Améot, 2. PARIS

Confiez tous vos achats
Confiez la préparation de vos ordonnances

A LA
GRANDE PHARMACIE

DE LA CROIX-ROUGE

LA plus Importante Pharmacie de toute la région
LA MIEUX APPROVISIONNÉE

LA MIEUX ORGANISÉE
VEND LE MEILLEUR MARCHÉ

LABORATOIRE D'ANALYSES ET DE STÉRILISATION

Directeur : Paul GARNAL, U. S., Pharmacien de 1^{re} Classe
Diplômé de l'École Supérieure de Pharmacie de Paris

Membre du Conseil Départemental d'Hygiène du Lot — Inspecteur des Pharmacies
Ancien Pharmacien Adjoint de l'Assistance Publique de Paris

Boulevard Gambetta (en face le Théâtre) — CAHORS

La PHOSPHIODE GARNAL

remplace l'Huile de Foie de Morue

POUR LE TRAITEMENT & LA GUÉRISON
DES

Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants
Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires
Toux opiniâtre, Furoncles etc.

Prix du flacon : 3 fr. 50. — Le litre : 6 fr.

La Phosphiode Garnal
et le Corps Médical

ATTESTATION D'UN MÉDECIN
DE LA FACULTÉ DE PARIS

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est, sans contredit, la PHOSPHIODE. C'est de l'huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.
« Chaque flacon de PHOSPHIODE renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.
« La PHOSPHIODE fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.
« C'est le grand remède contre l'Anémie et les pâles couleurs.
« Son action reconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.
« Par son Iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine.
« Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. »

Docteur ORTEL,
de la Faculté de Médecine de Paris,
2, Boulevard Ornano, Paris.

IMPRIMERIES A. COUESLANT

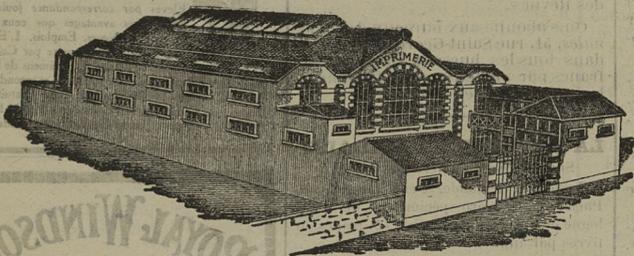
CAHORS (Lot)

ALENÇON (Orne)

21 PRESSES

Installation Moderne

Travaux en tous genres



USINE DE CAHORS

LIVRAISON RAPIDE. — PRIX MODÉRÉS

FEUILLETON DU Journal du Lot 154

LES VIVEURS DE PROVINCE

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

TROISIÈME PARTIE

Diane et Blanche

XXI

Préparatifs

« Merci de la gracieuse invitation dont vous vous êtes fait l'interprète, mon cher vicomte, je n'attendais pas moins de vous et de l'honorable famille à laquelle je suis fier d'être rattaché par une lointaine alliance.

« Demain, à six heures moins cinq minutes, j'aurai l'honneur de me présenter au château de Presles.

« A demain donc, mon cher vicomte, et tout à vous comme vous savez.

« Baron Achille de POLART. »

« Chevalier de plusieurs ordres, et commandeur de plusieurs autres. »
La journée s'écoula sans amener le

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

moindre incident pour aucun de nos personnages.

Le général, dont un voile épais obscurcissait depuis la veille, d'une façon complète, sinon la raison du moins la mémoire, semblait décidément tombé en enfance, et Diane commençait à concevoir de sérieuses inquiétudes, car jamais les absences de son père n'avaient été de si longue durée.

Blanche, triste et en proie à un découragement profond, malgré la légèreté naturelle à son âge, boudait sa sœur, se tenait à l'écart et s'absorbait dans son chagrin avec une persistance un peu romanesque.

Georges était parti dès le matin pour la villa Labardès. Il n'en revint que pour le dîner, qui fut silencieux et lugubre, malgré la présence inaccoutumée de Gontran.

Ce ne fut pas sans un embarras facile à comprendre que Diane apprit à son mari ce qui s'était passé le matin entre elle et son frère, et l'étrange invitation à laquelle une impérieuse nécessité l'avait contrainte de donner son acquiescement.

— Ma chère Diane, s'écria Georges après avoir écouté sa femme avec une sorte de stupeur, vous avez cru devoir céder à une exigence insensée, et je n'ose vous en blâmer, car peut-être aurais-je agi de la même façon à votre place, mais, je vous le dis avec la plus sincère douleur, ce malheu-

reux Gontran ne tardera guère à déshonorer le nom qu'il porte ! !

— Hélas ! murmura madame Herbert, je le crains, comme vous, mon ami, et cette crainte me fait bien souffrir. . .

— Soyez certaine, poursuivit Georges, que votre frère ne vous a pas tout avoué. . . Entre lui et ce baron de Polart il doit y avoir autre chose qu'une dette de jeu. . .

— Mon Dieu, vous me faites trembler ! . . . Qu'y aurait-il ? . . .

— Malheureusement je l'ignore, mais je soupçonne et je redoute quelque mystérieuse infamie, que nous verrons un peu plus tôt ou un peu plus tard éclater au grand jour, et dont la honte réjaillira sur nous tous.

— Ah ! répliqua Diane, que Dieu ait pitié de nous, et, dût ce veau sembler sacrilège, fasse le ciel, si ce que vous prévoyez doit arriver, que les yeux de mon pauvre père soient fermés alors et ne puissent voir ce navrant spectacle ! ! !

— Oui, que Dieu vous entende. . . ajouta Georges à voix basse, et qu'il épargne le noble vieillard ! ! ! Qui sait si cette paralysie intellectuelle dont les ravages semblent grandir de jour en jour et d'heure en heure n'est pas un suprême bienfait de la Providence ? . . .

— Georges. . . Georges, demanda vivement madame Herbert croyez-vous donc que la mémoire et l'intelligence

de mon père ne se réveilleront pas ?

— Je ne saurais, à cet égard, former même une conjecture, mais peut-être serait-il à désirer qu'il en fût ainsi. . . Hélas ! hélas ! . . . ma pauvre chère Diane, c'est à former ces vœux impies que votre frère nous réduit fatalement ! ! ! Ah ! que maudit soit le jour où Gontran est venu au monde ! ! !

Diane mit doucement sa main sur la bouche de son mari.

— Non, lui dit-elle, non, cher Georges, ne maudissez pas ! ! Certes, Gontran est cruellement coupable, mais nous ne devons point oublier qu'il est le fils de mon admirable mère. . . de cet ange du ciel qui est retourné au ciel. . .

— Puisse-t-elle, de là-haut, veiller sur son enfant, répliqua Georges, et placer une barrière entre lui et les abîmes de honte dans lesquels il va rouler ! !

Diane ne répondit pas.

Elle entra dans son oratoire, et là, agenouillée aux pieds du grand christ d'ivoire qui se détachait sur un fond de velours pourpre, elle pria longuement, non seulement pour Gontran, mais pour Blanche et pour elle-même.

Le lendemain était un jeudi, jour fixé par le vicomte, ou plutôt par M. de Polart lui-même, pour le dîner auquel il était venu à bout de se faire inviter.

Gontran passa une partie de l'après-midi à donner des ordres et à surveiller les préparatifs.

Par une vanité puérile, qui peut-être n'était point exempte de certains calculs qu'il est possible de deviner, mais dans l'étude approfondie desquels nous n'avons pas à entrer, Gontran tenait singulièrement à éblouir son hôte imposé, en étalant à ses yeux toutes les splendeurs de ce luxe seigneurial qui dénote non seulement une grande fortune, mais encore une grande famille.

D'habitude le service des repas au château de Presles, lorsqu'on se trouvait en famille, se faisait avec la plus complète simplicité.

Des assiettes du Japon, à dessins bleus, couvraient la table, et un seul valet de chambre suffisait à tout.

Ce jour-là, Gontran convoqua le ban et l'arrière ban de la domesticité du comte. Valets de pied, cochers et grooms durent se tenir prêts à endosser la grande livrée, c'est-à-dire la culotte courte et l'habit à la française galonné sur toutes les tailles aux couleurs de la maison de Presles.

La vaisselle plate fut tirée des bahuts de chêne sculpté où elle reposait derrière des vitrines de cristal.

Il en fut de même d'un merveilleux service de dessert en porcelaine de Sèvres, donné par le bon roi Louis XV au grand-père du général.

Chacune des assiettes de ce service

valait tout au bas mot vingt-cinq louis.

Quant au repas lui-même, Gontran avait enjoint au cuisinier de se surpasser, et au sommelier de monter de la cave un choix des premiers crus et des plus vieux vins.

Diane, traversant par hasard la salle à manger au moment où le vicomte surveillait tous ces apprêts, ne ne put s'empêcher de hausser les épaules et de lui dire :

— A te voir, mon pauvre Gontran, sais-tu bien qu'on croirait que nous allons recevoir un grand seigneur ou un honnête homme ! . . .

Le rouge monta au visage du vicomte.

— Eh bien, répliqua-t-il, qui t'affirme que M. de Polart n'est pas l'un et l'autre ? . . .

Diane fit un nouveau geste de profond dédain tout en répondant :

— Ah ! sois tranquille, nos valets eux-mêmes ne s'y tromperont pas ! . . . — Que veux-tu dire ?

— Qu'ils auront sans doute le bon sens et le bon goût de s'étonner de voir assis à la table de leurs maîtres un croquant dont ils ne voudraient pas à la leur !

Gontran éprouvait une irritation d'autant plus vive des paroles de sa sœur, qu'au fond il savait bien qu'elle avait raison.

— Je te le répète, fit-il agriement, tu n'as pas de charité ! ! ! (A suivre).